

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° I-CF1933

présenté par

M. Sansu, M. Le Gayic, M. Tellier, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,  
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. William et  
M. Wulfranc

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Au début du premier alinéa du I de l'article 1407 *ter* du code général des impôts, les mots : « Dans les communes classées dans les zones géographiques mentionnées au I de l'article 232 » sont supprimés.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à toutes les communes qui le souhaitent de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.